

## Les Cahiers de droit

### Présentation

Kathleen Delaney-Beausoleil



Volume 40, Number 1, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043526ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043526ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Delaney-Beausoleil, K. (1999). Présentation. *Les Cahiers de droit*, 40(1), 3–6.  
<https://doi.org/10.7202/043526ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## Présentation

---

Le 4 juin 1998, le ministre de la Justice, Serge Ménard, a annoncé la formation du Comité de révision de la procédure civile qui a pour mandat d'examiner l'ensemble de la procédure civile du Québec afin de rendre la justice plus rapide, plus simple, plus économique et plus efficace pour les justiciables. Dans ce contexte, la Faculté de droit de l'Université Laval a organisé un colloque sur la réforme du *Code de procédure civile* qui avait lieu à Sainte-Foy le 27 novembre 1998. Les membres du Comité d'orientation du colloque furent le professeur Denis Ferland, M<sup>e</sup> Marie José Longtin, la juge France Thibault et la professeure Kathleen Delaney-Beausoleil, présidente du Comité. La réalisation du colloque a été rendue possible grâce à une subvention du ministère de la Justice du Québec. Le programme officiel du colloque est reproduit à la suite de ce texte de présentation.

Se sont alors réunis des juristes qui s'intéressent à l'administration de la justice civile : juges, praticiens et praticiennes, administrateurs judiciaires et universitaires pour partager sur l'historique, l'actualité et le futur de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux. Les textes qui suivent sont le produit de cette rencontre.

Dans son mot de bienvenue suivi d'une réflexion sur l'unification de certains recours extraordinaires, le doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval, Pierre Lemieux, suggère le regroupement des recours relatifs au pouvoir de contrôle et de surveillance de la Cour supérieure en deux blocs : le premier, les contentieux visant la nullité de l'acte et le litige avec l'administration, le second, les contentieux de l'interprétation.

Ensuite, les conférenciers abordent les trois grands thèmes du colloque : 1) un regard critique sur l'administration de la justice civile ; 2) des approches de la réforme : la gestion de l'instance et l'intégration des moyens alternatifs ; et 3) l'accès à la justice : l'unification des voies d'action, la révision des règles spéciales d'administration de la preuve et les petites créances.

### **1. Un regard critique sur l'administration de la justice civile**

Alors que le professeur Sylvio Normand de la Faculté de droit de l'Université Laval traite de la difficulté de rendre une justice rapide et peu

coûteuse dans son contexte historique, le professeur Pierre Noreau de la Faculté de droit de l'Université de Montréal présente, sous un angle sociologique, les problèmes actuels de la justice civile et des principes pour une réforme en joignant la justice et la légalité et en développant l'individualité et l'autonomie du justiciable.

## **2. Des approches de la réforme : la gestion de l'instance et l'intégration des moyens alternatifs**

De nombreux rapports concluent que les coûts de la justice civile dépendent en grande partie des délais et de la complexité des procédures actuelles. Les auteurs examinent deux approches favorisées par les penseurs modernes en droit judiciaire, la première étant une gestion accrue de l'instance par le juge par une intervention dès l'introduction de l'action jusqu'au jugement et la seconde, l'intégration des moyens alternatifs, telle la médiation, aux procédures de la justice publique.

Dans cette perspective, le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, Pierre A. Michaud, traite des résultats du projet pilote de conciliation à la Cour d'appel et de l'implication des juges dans la gestion des dossiers. Quant à M<sup>e</sup> Simon Marcotte, directeur général délégué à la Mission des services judiciaires au ministère de la Justice du Québec, il présente les principales techniques de supervision du cheminement d'une cause et les moyens actuellement disponibles. Par la suite, il propose l'ajout de techniques additionnelles et il examine l'intégration de la médiation familiale au système actuel.

Le juge Jean Guibault de la Cour supérieure du Québec traite des projets pilotes de médiation à la Cour supérieure dans le district de Montréal et des conditions pour qu'un tel processus puisse, dans l'avenir, produire les résultats escomptés. Par la suite, M<sup>e</sup> Marie-France Chabot, directrice associée aux programmes de premier cycle à la Faculté de droit de l'Université Laval, expose les raisons d'intégrer la médiation dans le système de justice civile et les manières de ce faire.

## **3. L'accès à la justice**

Le premier sous-thème examine *l'unification des voies d'action*. M<sup>e</sup> François Bousquet du cabinet d'avocats Bousquet et Bousquet à Saint-Hyacinthe aborde les difficultés actuelles qui ressortent de la multiplicité des voies d'action et de l'imprécision des règles propres à chacune d'elles. Ensuite, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, André Deslongchamps, propose comme solutions la gestion du dossier par le juge

et le recours à la requête introductive d'instance comme voie d'action régulière.

Le deuxième sous-thème explore la *révision des règles spéciales d'administration de la preuve*. Le juge Pierre Tessier de la Cour supérieure du Québec suggère plusieurs mesures qui viseraient à simplifier et à accroître l'efficacité des interrogatoires préalables, de l'interrogatoire hors cour, de la communication de la preuve, de l'examen médical et de l'accès au dossier médical, de l'expertise ordonnée par le tribunal. À son tour, le professeur Jean-Claude Royer de la Faculté de droit de l'Université Laval examine des difficultés propres au caractère exploratoire des interrogatoires préalables et à la notion restreinte de la communication des pièces ainsi qu'au caractère privilégié du résultat de l'examen médical. Enfin, il aborde la question des rapports d'experts.

Le troisième et dernier sous-thème traite des *petites créances*. M<sup>me</sup> Louise Rozon, directrice d'Option consommateurs, indique des pistes de réflexion dans le but de comprendre pourquoi les particuliers sont peu nombreux à fréquenter la Cour des petites créances et pourquoi ils fréquentent de moins en moins cette cour. Ensuite, M<sup>e</sup> Marie José Longtin, directrice générale associée aux Affaires législatives du ministère de la Justice du Québec, après un rappel des principes de la législation de 1971, fait état de l'évolution des règles sur le recouvrement des petites créances. Elle examine des tendances par rapport à l'accessibilité à la Cour, à la nature de la petite créance et du créancier, à la procédure et à l'exécution du jugement. Enfin, le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, chambre civile, Jacques Lachapelle, après avoir situé les petites créances dans un contexte historique, s'interroge sur le déclin des réclamations et les solutions proposées. Il aborde les fonctions du juge siégeant aux petites créances en tant que décideur et de conciliateur pour ensuite examiner le principe de l'exclusion des avocats, et il conclut en indiquant des éléments pour une réforme globale des petites créances.

Le premier texte de ce numéro thématique des *Cahiers de Droit* reprend l'allocution de M<sup>e</sup> Michel Bouchard, sous-ministre de la justice et sous-procureur général du Québec. Celui-ci traite de l'approche retenue par le gouvernement quant au processus de la réforme de la procédure civile en ce qui concerne les objectifs poursuivis et le cheminement à suivre.

# LA RÉFORME DU *CODE DE PROCÉDURE CIVILE*

## *Programme officiel du colloque*

### **Avant-midi**

#### **Mot de bienvenue et ouverture du colloque**

Kathleen Delaney-Beausoleil  
Pierre Lemieux

#### **Regard critique sur l'administration de la justice civile**

Sylvio Normand  
Pierre Noreau

#### **Approches de la réforme : la gestion de l'instance ; l'intégration des moyens alternatifs**

Pierre A. Michaud  
Simon Marcotte  
Jean Guibault  
Marie-France Chabot

### **Après-midi**

Allocution du sous-ministre de la Justice du Québec : Michel Bouchard

#### **Accès à la justice**

##### **— Unification des voies d'action :**

André Deslongchamps  
François Bousquet

##### **— Révision des règles spéciales d'administration de la preuve**

Pierre Tessier  
Jean-Claude Royer

##### **— Les petites créances**

Marie José Longtin  
Jacques Lachapelle  
Louise Rozon